

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-U59-28
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 579 614 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(6, RUE NOTRE-DAME) - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE – ZONE
CM-119

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La *Résolution numéro 2023-U59-28 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé sur le lot 5 579 614 du cadastre du Québec (6, rue Notre-Dame) - Construction d'une habitation multifamiliale – Zone Cm-119* a été adoptée par le conseil de la Ville le 20 février 2024 et **est entrée en vigueur le 22 mars 2024**.

Un certificat de conformité a été émis le 22 mars 2024 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 20 février 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2024.

Anny Després, greffière adjointe